

## Saisine Plan de déplacements urbains

---

29 janvier 2010



### Contribution de René MARIAUD

#### **Forme du territoire, périmètre de l'action publique et mode de gouvernance en matière de mobilité**

Les objectifs du PDU :

- offrir aux citoyens un outil de déplacement performant en temps et dans le meilleur confort possible.
- être un élément de valorisation de la métropole pour les personnes du département et ceux venant de l'extérieur

Sans "tomber dans des débats trop généraux", selon la formule de Jean Renard, je vous confirme ma précédente contribution d'avril 2009 en la complétant sur le thème traité lors de la réunion du 21 janvier :

- 1- Le PDU doit être en phase avec un plan de déplacement global intégrant une action nationale et internationale.
- 2- Nantes Métropole doit prévoir des infrastructures multimodales (pour faciliter la continuité entre l'aérien, le fluvial, le fer, la route et les moyens locaux du PDU)
- 3- Les règles de l'Union Européenne, actuelles ou certainement à venir, sur l'ouverture à la concurrence entre les prestataires de services, contraignant à la passation de marchés publics, doivent être prises en compte
- 4- Il y a nécessité d'établir un cahier des charges précis pour trouver ses prestataires.

En application pratique Nantes Métropole dispose de 3 lieux :

- Le complexe ferroviaire du Grand Blottereau pour accueillir les TGV, le centre routier, une liaison avec la Loire et devenir la base des lignes (fer & route) rapides vers l'aéroport, les gares Nantes-Orléans et Nantes-Etat
- La gare Nantes-Orléans, pour être le centre des lignes sur le département, en liaison avec les 2 autres lieux et le réseau Tram
- La gare Nantes-Etat, pour être le centre de la desserte de l'île de Nantes en liaison avec les 2 autres lieux et le réseau Tram.

En outre, en limitant l'utilisation du tunnel ferroviaire de Chantenay au transport de voyageurs, il sera possible d'améliorer la desserte de l'Ouest de la Métropole.

Voici quelques éléments dans l'esprit de soumettre aux décideurs politiques un objectif, appuyé sur le principe affirmé par J.J. Régent selon lequel "la proximité territoriale est à réinventer".